



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 101710

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'avancée de la demande faite par l'École nationale d'instruction du tir (ENIT) le 23 juin 2016 pour la capacité de permettre à ses membres (policiers municipaux) d'acquérir des armes de catégorie B, C et D et d'homologuer des infrastructures de tir en accord avec les besoins et règlements en vigueur dans le strict cadre préalable des agréments et des délégations de service public dûment accordés par ses services. Dans le contexte actuel le renforcement de l'instruction des policiers municipaux au maniement des armes de poing devient impératif, et les services compétents existants sont déjà particulièrement sollicités et ne peuvent répondre que partiellement à cette réelle demande. La demande d'instruction dans les territoires ultramarins confrontés également à cette menace nationale devrait être prise en compte dans la réponse faite à l'ENIT. Il souhaite connaître son avis sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101710

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10640

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)